

M. McCain: Cela veut dire que nous devons assurer un soutien juridique à nos négociateurs avant qu'ils aillent à l'étranger. Si nous considérons l'agriculture comme une industrie importante, ce qu'elle est, si nous tenons compte du traitement que nous avons accordé à l'industrie textile, que j'approuve, si nous tenons compte de l'aide dont l'industrie de la chaussure a besoin et si nous sommes prêts à protéger des dizaines de milliers de travailleurs d'un secteur particulier de notre économie en négociant avec d'autres pays, nous avons le devoir moral de reconnaître les besoins de l'industrie agricole.

Nos exploitations agricoles abritent des dizaines de milliers de familles, emploient des dizaines de milliers de travailleurs et permettent à des centaines de milliers de gens de produire une grande variété de denrées. Il ne s'agit pas uniquement des agriculteurs; il faut tenir également compte de toutes les transactions et opérations inhérentes à l'agriculture, notamment l'achat de machines aratoires, la transformation des aliments, le transport des produits agricoles, bref, de toutes les activités qui font partie de notre économie. Voilà de quoi il est question.

● (1542)

Des députés, tant de régions rurales que de régions urbaines, se sont montrés favorables à la protection d'autres industries. Les intérêts des agriculteurs doivent également être protégés et nous conjurons les représentants des régions urbaines de faire comprendre aux champions des consommateurs d'en face que des secteurs autres que ceux du textile et de la chaussure ont besoin de protection. Ces deux industries existent peut-être dans les circonscriptions de certains députés qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, mais il y a également des agriculteurs dans ces circonscriptions. Je serais favorable à ce qu'on l'on protège les industries isolées qui sont en difficulté dans notre pays. Je vous rappelle que les audiences qui ont été tenues aux fins d'enquêter sur ces questions ont permis l'audition d'exposés qui ont jeté la lumière sur toute cette question.

Examinons, par exemple, la nature de la protection actuellement offerte. Malheureusement, le Canada a décidé, à un moment donné, d'imposer des droits fixes sur les produits agricoles importés. Ces droits étaient de l'ordre d'une demi-cent à deux cents la livre, ce qui représentait alors de 15 à 20 p. 100 de la valeur. A l'époque où on les a institués, ces droits constituaient une excellente protection. Par contre, nos concurrents se sont montrés encore plus habiles que nous. Ils ont imposé un droit basé sur la valeur des marchandises arrivant sur leur marché en provenance du Canada, de sorte que ces droits étaient plus ou moins élevés selon le prix des marchandises et que la protection était d'autant plus efficace. Mais que vaut aujourd'hui en moyenne un droit fixe de tant de cents la livre? D'aucuns estiment qu'il ne représente pas plus de .9 p. 100. D'autres prétendent même qu'il représente jusqu'à 3.5 p. 100. Quel que soit le chiffre véritable, par rapport aux droits imposés par nos concurrents, lesquels droits sont proportionnels à la valeur des marchandises, le droit que nous imposons n'a presque pas d'effet et en a de moins en moins à chaque année au fur et à mesure que les coûts de production augmentent.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que mon discours est tout à fait inutile puisque je tente de passer ce message depuis cinq ans. Depuis 20 ans, d'autres que moi ont tenté sans succès de faire valoir ce point de vue. Je désire citer, en gros, les

paroles prononcées, il y a environ six ans, par le ministre de l'Agriculture d'alors devant le Conseil canadien des horticulteurs. Il avait alors déclaré, en substance: «le gouvernement canadien veut faire baisser le prix des aliments; vous n'obtiendrez aucune aide; vous n'obtiendrez aucune protection; si vous ne pouvez tenir le coup, abandonnez la partie.» C'est ainsi qu'il avait conclu ses propos. Monsieur l'Orateur, on en est venu à des excès dans de trop nombreux cas. Prenons les tomates.

A peu près à la date où ce discours a été prononcé en 1971, le Canada importait 41 millions de livres de tomates en conserve—j'arrondis ces chiffres. Après que cette politique eut été appliquée au Canada pendant six ans, le Canada importait 96 millions de livres de tomates, c'est-à-dire que les importations de tomates avaient doublé durant la période en question. En somme, cette production est devenue trop ingrate au Canada et certains producteurs y ont renoncé. Nos importations de purée de tomate se sont accrues de 6 millions de livres durant la même période, tandis que nos importations de jus augmentaient de deux millions de livres. En tout, nos importations de tomates ont augmenté d'environ 56 millions de livres parce que cette production n'était pas protégée au Canada. Le montant global des importations n'a pas doublé, mais il nous fait encore grand tort.

Remontons à 1962. On constate, monsieur l'Orateur, que les importations globales de tomates s'élevaient à 40 millions de livres. En 1976, elles atteignaient le chiffre global de 151 millions de livres, soit une hausse de 375 p. 100 pour les importations des produits de la tomate durant cette période où la politique de l'alimentation à coût modique était en vigueur. Cette politique a été poursuivie sous l'égide du ministre actuel de l'Agriculture (M. Whelan) et il est regrettable qu'il en soit ainsi.

J'ai déjà déjà consigné au compte rendu beaucoup de chiffres, mais je me propose de les répéter parce que les réunions du GATT approchent et il faut insister pour obtenir considération et protection. A l'heure actuelle, nous payons les produits de la tomate beaucoup trop cher, parce que la production a baissé sur le continent nord-américain. Comme l'industrie canadienne est dans le marasme par suite de la concurrence injuste de pays étrangers, le nombre de producteurs de tomates dans le pays baisse d'année en année.

Comment la science a-t-elle aidé l'industrie? En 1949, la récolte moyenne à l'acre était de 5.84 tonnes contre 17.54 tonnes en 1969-1970. La production à l'acre a triplé, grâce aux méthodes scientifiques mises à la disposition des producteurs. Ces derniers ont pu maintenir une partie de l'industrie, mais ils pourraient cultiver 10,000 à 12,000 acres de plus, créant ainsi 7,000 à 12,000 emplois. D'ailleurs, ils se sont engagés à le faire dans le mémoire qu'ils ont présenté, tout en maintenant les prix à des niveaux raisonnables pour concurrencer les autres fournisseurs importants.

Voilà, monsieur l'Orateur, le résultat de la politique des produits alimentaires à bon marché. J'aimerais que les députés d'en face comprennent cela lorsque le Canada s'adressera à l'étranger pour satisfaire ses besoins alimentaires. On nous fera payer beaucoup trop cher, beaucoup plus que ne demanderait l'agriculteur canadien qui produirait le même produit au Canada. Permettre l'importation de fraises des États-Unis ou des champignons de Taiwan, c'est économiser des sous et prodiguer des louis. Les agriculteurs n'ont jamais réclamé 100